

**Les cours reprennent à
partir du lundi 14
septembre !**

**Les inscriptions et les
réinscriptions restent
ouvertes jusqu'au 25
septembre !**

NOUS CONTACTER :

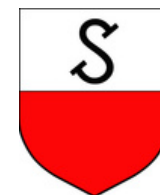
 emmkdirection@gmail.com / mairie@kilstett.fr

 www.kilstett.fr rubrique « Sport & Culture » puis « École de
Musique Municipale de Kilstett »

 03 88 96 21 09

 Kilstett Infos

*L'École de Musique Municipale de Kilstett est soutenue par la
Collectivité européenne d'Alsace dans le cadre du Schéma
Alsacien des Enseignements Artistiques.*



École de Musique Municipale de Kilstett

L'École de Musique Municipale de Kilstett est ouverte à tous !

Elle a pour vocation d'accompagner les musiciens débutants, initiés ou confirmés dans leur apprentissage et leur vie d'artiste amateur. C'est un lieu accueillant où chacun peut progresser, s'exprimer et prendre du plaisir à jouer !

Les instruments enseignés :

Le violon alto



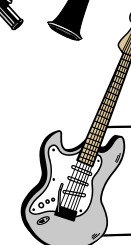
Le piano

La flûte traversière
& Le piccolo



La clarinette

La guitare &
La basse électrique



Des cursus adaptés

Dès 4 ans :

Les ateliers d'éveil musical éveillent la curiosité, la créativité et la sensibilité artistique des plus jeunes !

Les lundis de 16h30 à 17h15 (si effectif important : un deuxième cours sera proposé les jeudis de 16h15 à 17h)

À partir de l'entrée au CP (6 ans) :

Le cursus instrument + Formation Musicale (FM) offre aux musiciens un apprentissage complet !

Les 5 années de formation musicale proposées (équivalent d'un premier cycle) sont obligatoires et permettent d'acquérir les bases essentielles pour une pratique amateur de musicien de qualité.

Pour les plus expérimentés (à partir du niveau de deuxième cycle de formation musicale) : le cours seul d'instrument est aussi proposé.

Les pratiques collectives :

Rejoignez une pratique collective pour expérimenter le jeu à plusieurs !

- **Musique de chambre**
- **Chorale pour les adultes** : les lundis de 19h à 20h30 (l'emploi du temps détaillé est disponible sur le site internet)
- **Chorale pour les enfants** : les jeudis de 17h à 18h

Horaire des cours de Formation Musicale	
1ère année	Lundi 17h15-18h15
2ème année	Mardi 16h30-17h30
3ème année	Mardi 17h30-18h30
4ème année	Mardi 18h30-19h30
5ème année	Lundi 18h15-19h15

Les horaires des cours d'instrument seul et de la musique de chambre sont à définir directement avec l'enseignant en début d'année scolaire.

Écolage pour 2026-2027

Les cours d'écolages sont à régler **trimestriellement** et intégralement jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Tarifs pour les mineurs et étudiants jusqu'à 21 ans

Cursus	Durée *	Tarif mensuel	Tarif trimestriel
Éveil musical	45 min.	23,10€	69,30€
Formation Musicale seule	1 heure	29,40€	88,20€
Instrument (sans FM)	30 min.	39,60€	118,80€
Instrument (sans FM)	45 min.	57,20€	171,60€
30 min. instrument + 1 heure de FM		59,85€	179,55€
45 min. instrument + 1 heure de FM		79,80€	239,40€

Tarifs pour les adultes

Cursus	Durée *	Tarif mensuel	Tarif trimestriel
Instrument (sans FM)	30 min.	53,50€	160,50€
Instrument (sans FM)	45 min.	76,80€	230,40€

Pratique collective

Cursus	Durée *	Tarif mensuel	Tarif trimestriel
Musique de chambre (à partir de la 2ème année de pratique instrumentale)	30 min.	10,50€	31,50€
Chorale pour adultes	1 heure 30 / 2 semaines	25,00€	75,00€
Chorale pour enfants (à partir de 6 ans)	1 heure	23,10€	69,30€

*La durée des cours est hebdomadaire (sauf pour la chorale pour adultes) et ces derniers sont répartis sur les 36 semaines du calendrier scolaire.

Réductions :

10% à partir du 2ème enfant.
20% pour un 2ème instrument.

Majoration :

10% si résident extérieur à la commune.